

**COMMUNIQUÉ**

**NOUVELLES MODALITÉS DE PUBLICATION  
DES AVIS PUBLICS**

**Sainte-Sophie, le 14 décembre 2018** - Le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, a adopté, le 11 décembre dernier un règlement concernant les modalités de publication des avis publics.

À compter du 19 décembre 2018, date d'entrée en vigueur du règlement, les avis publics de la Municipalité cesseront d'être publiés dans les journaux. Ils seront accessibles sur le site internet, dans la section « Avis publics » en plus d'être affichés sur un babillard extérieur de l'hôtel de ville.

La mairesse, madame Louise Gallant, explique que cette décision a été prise par les élus à la suite de l'adoption du projet de loi n° 122 du gouvernement du Québec. Cette nouvelle façon de faire offrira une plus grande flexibilité puisque nous ne serons plus soumis à la contrainte reliée aux échéances de tombée des médias et permettra une économie annuelle appréciable.

Le nouveau règlement ne s'appliquera pas aux avis d'appel d'offres public qui seront toujours publiés dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement en fonction de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Enfin, la mairesse rappelle que, malgré son nouveau règlement, la Municipalité prévoit avoir recours aux hebdomadaires locaux pour certains avis publics lorsque la stratégie de communication l'exigera. Nous savons que l'hebdomadaire local, distribué gratuitement sur notre territoire, est l'un de nos véhicules essentiels pour rejoindre nos citoyens.

- 30 -

Source : Service des communications  
450 438-7784, poste 5217  
slevis@stesophie.ca  
stesophie.ca